

Rapport du jury
Concours internes et externes 2017
Accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire
dans le grade de technicien principal « Prévention Santé-Environnement »

Les concours de recrutement ont été ouverts pour l'année 2017 par autorisation ministérielle (arrêté du 28 avril 2017).

Organisés au niveau central, ces concours régionaux déconcentrés bénéficient en 2017 à un plus grand nombre de régions.

Le présent rapport expose le déroulement des recrutements proposés. Il présente principalement des recommandations pour les sessions à venir et introduit une actualisation des métiers.

I- Données générales concernant les concours

I-1- Nature des épreuves

Les modalités d'organisation des concours de recrutement sont définies par le décret n°2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire et l'arrêté du 17 avril 2014 qui fixe la nature des épreuves.

Epreuve écrite d'admissibilité : 13 septembre 2017

Cette épreuve est commune aux concours externe et interne. Elle consiste en la résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire à caractère technique relatif à la prévention santé-environnement.

Le dossier peut être assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation de travail. Il peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées et ne peut excéder au total 20 pages (durée: trois heures ; coefficient 2).

Epreuves orales d'admission :

Concours externe

Cette épreuve d'entretien libre avec le jury porte sur des thématiques en Santé Environnement. A partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, le jury apprécie ses connaissances, ses capacités de réflexion et de raisonnement, ses motivations et son aptitude à exercer des fonctions qui correspondent au domaine d'activité. Durée de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus pour le traitement du sujet (coefficient 2).

Concours interne

Entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade de recrutement et au domaine d'activité de la prévention santé-environnement (durée: vingt minutes ; coefficient: 2).

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle de cinq minute au plus, le jury dispose des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitués par les candidats admissibles.

Ces dossiers doivent être conformes au modèle établi par l'administration ainsi qu'au guide d'aide au remplissage disponibles sur le site internet du ministère chargé de la santé.
Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

I-2- Composition du jury

Les membres du jury sont nommés par arrêté ministériel du 9 mai 2017. Le jury était constitué de :

- M. AUZET Jean-Pierre, Ingénieur en chef du génie sanitaire honoraire - président ;
- Madame RASSELET Mathilde, Ingénieure du génie sanitaire à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine – suppléante ;
- M. DUMINIL Stéphane, Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France ;
- Madame LAGADEC Gaëlle, Ingénieure d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Bretagne délégation départementale du Finistère ;
- M. Nicolas SIMON, Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine – délégation départementale des Deux Sèvres.

Madame HOUMAIRE Cécilia, Ingénieure d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France était correctrice associée pour permettre la double correction des copies par trois binômes.

I-3- Réunion d'installation

La réunion s'est tenue à la Direction des Ressources Humaines du ministère des Solidarités et de la Santé le 6 juin 2017.

Des sujets ont été préparés et présentés par les membres du jury.

Le sujet retenu concerne la rédaction d'une note synthétique adressée au chef du service pour présentation en Préfecture de la problématique relative à la prévention de l'extension du moustique *Aedes albopictus*, vecteur de maladies virales. Le candidat devait faire des propositions de mesures à prendre. A noter qu'il ne s'agit pas d'une note de synthèse.

L'énoncé précisait de façon explicite la démarche à adopter et notamment les points principaux à aborder. La quantité de documents n'excédait pas 20 pages, facilitant ainsi une lecture rapide et sélective.

Un sujet de secours documenté a été également retenu parmi d'autres sujets proposés.

II-Fonctionnement général du jury et déroulement des épreuves

L'organisation des concours est déléguée au Service Inter académique des Examens et Concours (SIEC) dans le cadre de la mutualisation des concours et des examens.

II-1- Epreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve a été organisée dans les différents centres d'examen le 13 septembre 2017. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Nombre de candidats en externe :
- inscrits : 375
- présents : 110
- admissibles : 45
Nombre de postes offerts au recrutement : 24

Nombre de candidats en interne :
- inscrits : 91
- présents : 31
- admissibles : 16
Nombre de postes offerts au recrutement : 11

Une parité hommes-femmes est observée au sein des candidats présents.

L'augmentation du nombre d'inscrits et de candidats présents est en rapport avec le nombre de postes offerts (35 postes). L'offre de postes a été élevée en comparaison des autres années (14 postes en 2016 et 13 en 2018).

La proportion d'absents à l'écrit est de l'ordre de 34% en interne et de 29% en externe.

Modalités de correction

Les copies ont été corrigées sur la base d'une grille préalablement élaborée en réunion du 6 juin pour une double correction hors site. Un corrigé type détaillé avec barème de notation a été fourni. La méthode utilisée a permis une notation équitable sur la base des mêmes critères.

Les défauts de clarté de la présentation et le niveau d'orthographe et de syntaxe sont évalués et sanctionnés.

Les candidats déclarés admissibles au concours interne lors de la réunion du 20 octobre 2017 ont eu jusqu'au 27 octobre à minuit pour adresser leur dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (R.A.E.P). Tous ont reçu une formation préalable à cet exercice.

Face au rapprochement de ces deux dates, il s'avère impératif pour le candidat en interne d'avoir déjà préparé son dossier sans attendre l'admissibilité.

II-2- Epreuves orales

Les oraux sont organisés conjointement par le bureau du recrutement de la Direction des Ressources Humaines du ministère des Solidarités et de la Santé et le Service Inter académique des Examens et Concours. Ils ont eu lieu à la Maison des Examens d'Arcueil.

Les conditions matérielles pour ces épreuves orales étaient très satisfaisantes.

La liste des sujets a été élaborée conformément au programme des concours. Les épreuves orales se sont déroulées du 13 au 17 novembre 2017: 51 candidats ont été auditionnés compte tenu de désistements (16%).

Il est à noter l'absence de 2 candidats en interne, de 8 candidats en externe dont un qui s'est retiré au dernier moment, ne souhaitant plus présenter.

Les candidats des concours externes disposaient d'une salle isolée sous la surveillance d'un agent pour la préparation de leur sujet tiré au sort.

Ils exposent ensuite le sujet préparé devant le jury, en 5 minutes au maximum. Il leur était demandé également de se présenter rapidement en indiquant leur formation, leur expérience professionnelle et leurs motivations. Plusieurs candidats se sont avérés dans l'incapacité de présenter le sujet tiré.

Par la suite, la durée fixée à 15 minutes pour l'entretien s'est avérée très juste pour le jury pour permettre de départager quelques candidats.

Pour les candidats des concours internes, le jury avait préalablement analysé la totalité des dossiers RAEP afin de préparer les questions à poser pendant l'entretien.

Lors de chaque entretien, les membres du jury ont assuré les fonctions de pilote, d'observateur et de rapporteur. A l'issue de chaque échange, le jury s'accordait durant cinq minutes sur l'appréciation portée et sur la note attribuée au candidat, ceci sur la base des grilles de notation.

III- Niveau général des candidats

L'épreuve écrite montre des niveaux hétérogènes tant sur le fond que sur la forme. Des copies sont restées inachevées, d'autres ne répondaient pas à la problématique posée.

Les notes attribuées s'échelonnent de 0 à 16/20. La moyenne est établie à 9.4/20. Le niveau du concours externe est plus faible ; la méthodologie de l'étude de cas est moins maîtrisée. Il en est souvent de même pour la présentation et l'orthographe.

13% des candidats n'ont pas le niveau requis avec moins de 5/20. 44.5% des candidats ont une note inférieure à 10/20.

32,7% des candidats ont une note supérieure à 12/20. Les meilleurs ont été retenus pour l'admissibilité.

Seulement quelques candidats (6.4%) ont une note supérieure ou égale à 15/20, soit deux fois moins de candidats qu'en 2016.

L'admissibilité : réunion du 20 octobre 2017.

En fonction du nombre de postes à pourvoir et des résultats de l'écrit, 2 à 4 candidats par poste ont été retenus pour établir la liste des candidats admissibles à l'épreuve orale :

- 0 candidat en interne (1 poste) pour le Centre-Val de Loire
- 6 candidats en externe (3 postes) et 4 en interne (2 postes) en Ile-de-France
- 6 candidats en externe (3 postes) et 2 en interne (2 postes) en Occitanie
- 7 candidats en externe (3 postes) dans le Grand Est
- 4 candidats en externe (3 postes) et 2 en interne (1 poste) en Auvergne-Rhône-Alpes
- 2 candidats en externe (1 poste) et 3 en interne (4 postes) dans les Hauts de France
- 7 candidats en externe (4 postes) et 2 en interne (1 poste) en Nouvelle Aquitaine
- 1 candidat en externe (3 postes) en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 3 candidats en externe (1 poste) pour les Pays de la Loire
- 2 candidats en externe (1 poste) à Mayotte
- 0 candidat en externe (2 postes) en Normandie.

En fonction des appréciations des membres du jury et après délibération, 38 candidats ont été déclarés admissibles en externe (24 postes) et 13 en interne (11 postes).

Des candidats ont été repêchés après délibération du jury afin de leur donner un maximum de chances :

- 2 candidats en externe et 2 en interne en Ile-de-France
- 1 candidat en externe et 1 en interne en Occitanie
- 1 candidats en externe dans les Hauts de France
- 2 candidats en externe pour les Pays de la Loire
- 1 candidats en externe à Mayotte

Avec ces **7 candidats en externe et 3 en interne**, le **nombre total de candidats à examiner lors de l'épreuve orale a été porté à 61.**

Deux régions sont pénalisées, faute de bons résultats à l'écrit : le **Centre-Val de Loire** qui présentait un candidat en interne pour 1 poste à pourvoir et la **Normandie** qui présentait trois candidats en externe pour deux postes à pourvoir.

L'admission : réunion du 17 novembre 2017.

Epreuve orale d'entretien.

Les candidats retenus ont des notes comprises entre 19,5 et 15/20, soit :

- 17 candidats admis en **externe**, avec 8 sur liste complémentaire (2 en Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Ile-de-France et 1 dans le Grand Est et à Mayotte) ;
- 9 en **interne** avec 1 sur liste complémentaire en Auvergne Rhône-Alpes.

Région	Présents à l'écrit		Candidats admissibles		Candidats admis		Candidats admis en liste complémentaire	Total des admis
	Ext	Int	Ext	Int	Ext	Int		
Auvergne-Rhône-Alpes	10	3	4	2	2	1	1 int	4
Grand Est	11		7		3		1 ext	4
Centre-Val de Loire		1		0			0	0
Hauts de France	8	3	3	3	0	3	0	3
Ile-de-France	36	18	8	6	3	2	2 ext	7
Mayotte	7		3		1		1 ext	2
Nouvelle Aquitaine	8	3	7	2	4	1	2 ext	7
Normandie	3		0				0	0
Occitanie	12	3	7	3	3	2	2 ext	7
Pays de la Loire	7		5		1			1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8		1		0		0	0
Totaux	110	31	45	16	17	9	9	35
35 candidats sont admis (20 femmes et 15 hommes) dont 9 candidats sont en liste complémentaire.								

Des listes complémentaires ont été établies sur décision du jury : 8 candidats en externe et un en interne (2 en Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine et Occitanie et 1 en Auvergne Rhône-Alpes, Grand Est et Mayotte).

Des différences sont observées en fonction des régions. Les mieux placées pour la réussite aux concours ont été : **Grand Est, Ile de France, Nouvelle Aquitaine et Occitanie.**

12 candidats relèvent d'un niveau BTS, DUT (Bac+2), 6 d'une licence (Bac+3) et 10 disposent d'un Master (Bac+ 4 à 5 ans).

Les résultats obtenus à l'écrit ou à l'oral n'ont pas permis de pourvoir les postes ouverts dans **3 régions : Centre-Val de Loire, Normandie et Provence Alpes Côte d'Azur.**

La moyenne d'âge des admis en interne est de 42 ans. Les lauréats se répartissent dans trois tranches d'âges : majoritairement de 30 à 39, puis en décroissant de 40 à 49 et de 50 à 59. Pour le concours externe, la moyenne d'âge est plus jeune (29 ans) avec quelques candidats isolés (35 à 45 ans).

De grandes disparités de résultats apparaissent en externe en fonction de la situation professionnelle et principalement de l'absence de préparation au concours sur les thématiques de Santé Environnement.

L'origine professionnelle peut être atypique : frigoriste, génie électrique, sécurité des médicaments, géographie, agriculture, composites, génie mécanique, tourisme, gestion milieux aquatiques. Dès lors qu'une préparation aux concours a été bien faite, cette origine n'affecte pas les conditions de réussite.

Les lauréats aux concours disposaient d'une expérience professionnelle en ARS ou en Laboratoire. La majorité des reçus sont issus d'un Master et seulement quelques-uns d'un diplôme bac +2.

Les résultats ont été disponibles dès le 17 novembre 2017 par consultation sur site.

IV-Conseils aux candidats

S'informer sur les missions

Il est souhaitable que les candidats suivent la publication des postes et consultent préalablement les annonces de postes ouverts pour des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire. Ces annonces sont très détaillées par les ARS et sont classées dans la bourse interministérielle de l'emploi public.

Le site du ministère des solidarités et de la santé a été réactualisé récemment. Il précise à présent la nature des missions en Santé et Environnement <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/>

Les sites des ARS présentent également des informations utiles (plans d'actions, axes prioritaires de prévention, de contrôle).

Le jury recommande aux candidats de **bien préparer les épreuves**, par exemple :

- Avoir une bonne connaissance des missions en Santé Environnement : consultation des services en ARS ;
- Se documenter sur l'organisation des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- Gérer le temps dévolu à la présentation lors de l'oral ;
- Argumenter leurs motivations (aboutissement d'une progression, changement d'activité, officialiser un niveau de responsabilité ou des acquis obtenus) ;
- Apporter les éléments qui permettent d'apprécier son intérêt pour le service public, son comportement au sein d'une équipe et avec ses supérieurs hiérarchiques.

Les présentations dynamiques et concises marquent la différence entre les candidats au concours.

V- Conclusion

Le jury souligne le bon déroulement des concours interne et externe de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal. Le jury remercie les personnels en charge des concours pour leur disponibilité et leur efficacité.

Le dispositif permet le passage de la filière administrative à la filière technique.

Dans la perspective de l'ouverture des prochaines sessions, **le jury souhaite de la part des services des ARS une large communication sur les postes à pourvoir** et une réponse adaptée aux demandes d'informations des candidats.

L'absence de suite donnée à des demandes de rendez-vous ou d'information est à déplorer dans de nombreuses régions. Cet état de fait s'avère être défavorable à la fois pour les candidats et pour les services qui peuvent perdre ainsi des postes.

Le président du jury,



Jean-Pierre AUZET